



Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 02/12/2023

Numéro de version 11

Révision: 02/12/2023

RUBRIQUE 1: Identification

· 1.1. Identificateur de produit

· Nom du produit: **KLEIBERIT 501.0**

· 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées
Réservé aux utilisateurs professionnels.

· Emploi de la substance / de la préparation Colle / Adhésif

· 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

KLEBCHEMIE
M.G. Becker GmbH & Co. KG
Max Becker Str. 4
D - 76356 Weingarten / Baden
Germany / Allemagne

KLEIBERIT Adhesives Canada, Inc.

45 Sheppard Avenue East, Suite 900
Toronto, Ontario M2N 5W9
Canada

· Service chargé des renseignements:

Téléphone: +49 7244 62 0
FAX: +49 7244 700 0
e-mail: hse@kleiberit.com
e-mail: hse@kleiberit.com

Téléphone: +49 7244 62 152
FAX: +49 7244 700 152

Phone 1-704-843-3339
FAX 1-704-843-4930

· 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+1 800 579 7421 Canada (Anglais, Français)

+1 215 207 0061 Numéro Américain Regional (Anglais, Espagnol, Portugais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1. Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2A H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

· 2.2. Éléments d'étiquetage

· Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 02/12/2023

Numéro de version 11

Révision: 02/12/2023

Nom du produit: KLEIBERIT 501.0

(suite de la page 1)

Mentions de danger

- H332 Nocif par inhalation.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les vapeurs.
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

NFPA évaluation (échelle 0 - 4) - USA

Santé = 2
 Incendie = 1
 Reactivité = 0

HMIS évaluation (échelle 0 - 4) - USA

	Santé = *2
	Incendie = 1
	Reactivité = 0

SIMDUT - Désignation et des divisions - Canada**Catégorie D - Matières Toxiques et Infectieuses**

Division 2 - Matières ayant d'autres effets toxiques
 Subdivision B - Matières toxiques

2.3. Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT:** Non applicable.
- vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients**3.2 Mélanges**

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP	%
CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues	40-50% w/w *
RTECS: TR 0320000	Acute Tox. 2, H330; Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2A, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
CAS: 101-68-8	4,4'-diisocyanate de diphenylmethane	5-10% w/w *
RTECS: NQ 9350000	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2A, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
CAS: 26447-40-5	Diphenylmethane diisocyanate (mélange d'isomères) Acute Tox. 2, H330; Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2A, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	3-5% w/w *

(suite page 3)

CDF

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 02/12/2023

Numéro de version 11

Révision: 02/12/2023

Nom du produit: KLEIBERIT 501.0

(suite de la page 2)

CAS: 5873-54-1	2,4'-diisocyanate de diphenylmethane	≤3% w/w
	Acute Tox. 2, H330; Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	
CAS: 2536-05-2	2,2'-diisocyanate de diphenylmethane	<0,5% w/w
	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2A, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	

* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

· **4.1. Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Indications destinées au médecin:**

· **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Troubles astmatiques

Manifestations allergiques

· **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

· **5.1. Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Isocyanates

Gaz nitreux

Oxyde d'azote (NOx)

Traces:

Cyanure d'hydrogène (HCN)

· **5.3. Conseils aux pompiers**

· **Equipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

· **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

CDF

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 02/12/2023

Numéro de version 11

Révision: 02/12/2023

Nom du produit: KLEIBERIT 501.0

(suite de la page 3)

Veiller à une aération suffisante.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

- **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

- **6.4. Référence à d'autres rubriques:**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

- **Manipulation:**

- **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Formation et sensibilisation adaptée et régulière des employés.

Manipuler la substance dans le système fermé si possible.

Encapsulage ou aspiration nécessaires.

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé. pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure

Eviter la formation d'aérosols.

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

fibérisation : en cabine ventilée avec courant d'air laminaire

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Attention: Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Essuyer immédiatement le produit répandu

en cas d'hypersensibilité des voies respiratoires et de la peau (asthme, bronchite chronique, problèmes cutanés chroniques) il est déconseillé de manipuler le produit.

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important limiter la durée d'exposition à 4 heures

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver le récipient bien fermé.

- **Indications concernant le stockage commun:** Respecter les réglementations nationales.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

- **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1. Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

- **PNEC**

9016-87-9 diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues

PNEC-eau douce >1 mg/l (x00)

(suite page 5)

CDF

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 02/12/2023

Numéro de version 11

Révision: 02/12/2023

Nom du produit: KLEIBERIT 501.0

(suite de la page 4)

PNEC-l'eau de mer	>0,1 mg/l (x00)
PNEC-sol	>1 mg/kg (x00)
PNEC-usine de traitement des eaux usées	>1 mg/l (x00)

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylmethane

PNEC-eau douce	1 mg/l (x00)
PNEC-l'eau de mer	0,1 mg/l (x00)
PNEC-Periodische Freisetzung	10 mg/l (x00)
PNEC-sol	1 mg/kg (x00)
PNEC-usine de traitement des eaux usées	1 mg/l (x00)

26447-40-5 Diphénylméthane diisocyanate (mélange d'isomères)

PNEC-eau douce	1 mg/l (x00)
PNEC-l'eau de mer	0,1 mg/l (x00)
PNEC-sol	1 mg/kg (x00)
PNEC-usine de traitement des eaux usées	1 mg/l (x00)

5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphenylmethane

PNEC-eau douce	>1 mg/l (x00)
PNEC-l'eau de mer	>0,1 mg/l (x00)
PNEC-sol	>1 mg/kg (x00)
PNEC-usine de traitement des eaux usées	>1 mg/l (x00)

2536-05-2 2,2'-diisocyanate de diphenylmethane

PNEC-eau douce	>1 mg/l (x00)
PNEC-l'eau de mer	>0,1 mg/l (x00)
PNEC-sol	>1 mg/kg (x00)
PNEC-usine de traitement des eaux usées	>1 mg/l (x00)

N° CAS - Désignation de la substance Type Valeur Unité**9016-87-9 diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues**

EL (U.S.A.) Valeur à long terme: 0,005 ppm
 Valeur plafond: 0,01 ppm
 S

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylmethane

EL (U.S.A.) Valeur à long terme: 0,005 ppm
 Valeur plafond: 0,01 ppm
 Skin; S(R)

EV (U.S.A.) Valeur à long terme: 0,005 ppm
 Valeur plafond: 0,02 ppm

TWA (U.S.A.) Valeur momentanée: 0,2 (10 minutes) mg/m³, 0,02 ppm
 Valeur à long terme: 0,05 mg/m³, 0,005 ppm
 IDLH Documentation 8/16/96

PEL (U.S.A.) Valeur plafond: 0,2 mg/m³, 0,02 ppm

REL (U.S.A.) Valeur à long terme: 0,05 mg/m³, 0,005 ppm
 Valeur plafond: 0,2* mg/m³, 0,02* ppm
 *10-min

TLV (U.S.A.) Valeur à long terme: 0,051 mg/m³, 0,005 ppm

26447-40-5 Diphénylméthane diisocyanate (mélange d'isomères)

EL (U.S.A.) Valeur à long terme: 0,005 ppm
 Valeur plafond: 0,01 ppm
 S

(suite page 6)

CDF

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 02/12/2023

Numéro de version 11

Révision: 02/12/2023

Nom du produit: KLEIBERIT 501.0

(suite de la page 5)

5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphenylmethane

EL (U.S.A.) Valeur à long terme: 0,005 ppm
 Valeur plafond: 0,01 ppm
 S

2536-05-2 2,2'-diisocyanate de diphenylmethane

EL (U.S.A.) Valeur à long terme: 0,005 ppm
 Valeur plafond: 0,01 ppm
 S

8.2. Contrôles de l'exposition

Limiter la durée d'exposition à:
 8 heures
 en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important
 limiter la durée d'exposition à 4 heures

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène: Ne pas inhalez les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante:
 Filtre A/P2 (EN 14387)

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
 En application de pulvérisation de protection respiratoire doit être porté.

· Protection des mains: Gants de protection

· Matériau des gants A Caoutchouc nitrile - NBR: AlphaTec® (couche noyée non applicable)

· Temps de pénétration du matériau des gants Permeation: ≥ 480 min

· Protection des yeux: Lunettes de protection

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales.****· Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Brun

· Odeur:

Faible, caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé

· valeur du pH:

Non applicable

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 208 °C (406,4 °F)

Température et domaine de ramollissement: Non déterminé

· Point d'éclair:

212 °C (413,6 °F)

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température d'inflammation:

>400 °C (>752 °F)

· Température de décomposition:

~260 °C (~500 °F) (CAS 101-68-8)

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Non déterminé

Inférieure:

Non déterminé

Supérieure:

· Pression de vapeur:

Non déterminé.

(suite page 7)

CDF

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 02/12/2023

Numéro de version 11

Révision: 02/12/2023

Nom du produit: KLEIBERIT 501.0

(suite de la page 6)

· Densité à 20 °C (68 °F):	ca. 1,13 g/cm³ (~9,43 lbs/gal)
· Densité relative:	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé
· Vitesse d'évaporation:	Non applicable
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé
· Viscosité: Dynamique à 20 °C (68 °F):	ca. 7500 mPas Brookfield RVT
· Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2. Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
voir l'article 10.3
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2. Stabilité chimique Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4. Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5. Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux: Isocyanates

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë
Nocif par inhalation.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

9016-87-9 diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues

Oral	LD ₅₀	>10.000 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD ₅₀	>9.400 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC ₅₀ /4h _(Staeube,Nebel)	0,31 mg/l (Ratte) (OECD 403)

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylmethane

Oral	LD ₅₀	>10.000 mg/kg (Ratte) (84/449/EWG, B.1)
Dermique	LD ₅₀	>9.400 mg/kg (Kaninchen) (OECD 402)
Inhalatoire	LC ₅₀ /4h _(Staeube,Nebel)	0,49 mg/l (Ratte) (OECD 403)

26447-40-5 Diphenylmethane diisocyanate (mélange d'isomères)

Oral	LD ₅₀	>10.000 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD ₅₀	>9.400 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC ₅₀ /4h _(Staeube,Nebel)	0,49 mg/l (Ratte)

5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphenylmethane

Oral	LD ₅₀	>2.000 mg/kg (Ratte) (84/449/EWG, B.1)
Dermique	LD ₅₀	>9.400 mg/kg (Kaninchen) (OECD 402)
Inhalatoire	LC ₅₀ /4h _(Staeube,Nebel)	0,387 mg/l (Ratte) (OECD 403)

2536-05-2 2,2'-diisocyanate de diphenylmethane

Oral	LD ₅₀	>2.000 mg/kg (Ratte)
------	------------------	----------------------

(suite page 8)

CDF

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 02/12/2023

Numéro de version 11

Révision: 02/12/2023

Nom du produit: KLEIBERIT 501.0

(suite de la page 7)

Dermique LD₅₀ >9.400 mg/kg (Kaninchen)Inhalatoire LC₅₀/4h_(Staeube,Nebel) 0,527 mg/l (Ratte)· **Effet primaire d'irritation:**· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**· **Catégories cancérogènes**· **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues: 3

4,4'-diisocyanate de diphenylmethane: 3

cyclohexanone: 3

chlorure de benzoyle: 2A

· **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Données écologiques· **12.1. Toxicité**· **Toxicité aquatique:****9016-87-9 diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues**LC₅₀ >1.000 mg / l / 96h (piscis)EC₅₀ >1.000 mg / l / 24h (daphnia)EC₅₀ >1.640 mg / l / 72h (alga)**101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylmethane**LC₅₀ >1.000 mg / l / 96h (piscis)EC₅₀ >1.000 mg / l / 24h (daphnia)IC₅₀ >1.640 mg / l / 72h (alga)**26447-40-5 Diphénylméthane diisocyanate (mélange d'isomères)**LC₅₀ >1.000 mg / l / 96h (piscis)EC₅₀ >1.000 mg / l / 24h (daphnia)

(suite page 9)

CDF

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 02/12/2023

Numéro de version 11

Révision: 02/12/2023

Nom du produit: KLEIBERIT 501.0

(suite de la page 8)

5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphenylméthaneLC₅₀ >1.000 mg / l / 96h (Zebrabärbling - Danio rerio)EC₅₀ >1.000 mg / l / 24h (daphnia)IC₅₀ >1.640 mg / l / 72h (Grünalge - Chlorophyceae)**2536-05-2 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane**LC₅₀ >1.000 mg / l / 96h (piscis)EC₅₀ >1.000 mg / l / 24h (daphnia)EC₅₀ >1.640 mg / l / 72h (Grünalge - Chlorophyceae)

- 12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations disponibles.

- 12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

- 12.6. Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Après solidification, peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

- Emballages non nettoyés:**

- Recommandation:**

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU**

néant

- DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA**

- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

néant

- DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA**

néant

- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

- DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA**

néant

- Class**

néant

- 14.4. Groupe d'emballage**

néant

- DOT, TMD, IMDG, IATA**

- 14.5. Dangers pour l'environnement:**

néant

- Marine Pollutant:**

Non

- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers

(suite page 10)

CDF

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 02/12/2023

Numéro de version 11

Révision: 02/12/2023

Nom du produit: KLEIBERIT 501.0

(suite de la page 9)

· **Sara - USA**· **Séction 355 (extremely hazardous substances)**

Aucun des composants n'est compris

· **Séction 313 (Specific toxic chemical listings)**

9016-87-9 diisocyanate de diphenylmethane, isomères et homologues

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylmethane

· **TSCA (Toxic Substances Control Act) - USA: (Des substances ne sont pas comprises)**

Tous les composants sont compris.

· **Prescriptions nationales:**· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction: Réservé aux utilisateurs professionnels.**· **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.· **Service établissant la fiche technique:** Sécurité & Environnement· **Acronymes et abréviations:**

ICAO: International Civil Aviation Organisation

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CDF